



30/12/2022

Fonds de droit français

**GROUPAMA ETAT EURO
ISR**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC (suite)	51
Information SFDR	59

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part MC, C - Code ISIN : FR0012769404

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture.

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains :

Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022

- Ajout d'une mention précisant que le FCPE relève de l'article 9 du Règlement SFDR;
- Mise à jour des frais courants et des performances à fin décembre 2021.

25 juillet 2022

- Part ND, ajout de la faculté de verser des acomptes sur dividendes et de la possibilité de report total ou partiel des sommes distribuables;
- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%;
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

17 octobre 2022

Création de la nouvelle part MD (FR001400C3R9) destinée à être la part absorbante de la part MD du FCP Groupama Etat Euro.

20 octobre 2022

Groupama Etat Euro ISR absorbe le FCP Groupama Etat Euro et la sicav Gan Rendement.

30 décembre 2022

- Passage du fonds d'article 9 SFDR à **article 8 SFDR**;
- Mise en place des mécanismes de *gates* et de *swing pricing*;
- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3% sur la catégorie de parts R,
- les KIDs PRIIPS en remplacement des DICI (en application du Règlement européen PRIIPS);
- l'annexe SFDR (en application du Règlement SFDR – Level 2).

Les marchés de taux 2022

On se souviendra de l'année 2022 comme d'une année noire pour les marchés. En effet, les effets combinés de la guerre en Europe, de la politique zéro-covid et du retour de l'inflation ont négativement impacté l'ensemble des classes d'actifs traditionnelles. Sur l'ensemble de l'année, les obligations de la zone EMU (Barclays Euro Aggregate en EUR) reculent de -17.18%, les obligations d'Etat de la zone euro (Barclays Euro Agg Treasury en EUR) ont perdu 18.46%. La performance de l'indice Barclays Euro Agg Corporate est de -13.65% en total return et de -1.54% en excess return. Celui-ci se répartit entre les secteurs Autos (-0.91%), LT2 Banques (-1.40%), LT2 Assurances (-2.18%) et Immobilier (-3.91%).

Après plus d'une décennie d'assouplissement monétaire, l'année 2022 a été marquée par le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales pour faire face à l'inflation. La Banque Centrale Européenne (BCE) a débuté son cycle de hausses des taux après la Réserve Fédérale (FED), mais elle a procédé à des hausses de taux record de +75bps en septembre et en octobre. La Banque d'Angleterre (BOE) a quant à elle porté ses taux à 3.5%, soit un plus haut depuis 14 ans. De l'autre côté de l'atlantique, la FED a relevé ses taux à un niveau record depuis 15 ans dans une fourchette comprise entre 4.25 et 4.50%. Les principales banques centrales ont commencé à ralentir le rythme des hausses des taux en décembre avec des hausses de +50bps après des augmentations de +75 bps. De son côté, la Banque du Japon (BOJ) a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%, mais les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine.

Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a débuté en février et est toujours en cours. Cette guerre a fortement impacté l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne et a installé un climat de tensions entre démocraties et régimes autoritaires qui rappelle celui de la guerre froide. De nombreuses échéances électorales ont eu lieu tout au long de l'année. En France, Emmanuel Macron a été réélu à la présidence de la république. En Italie, M. Draghi a démissionné de son poste de Premier ministre et a été remplacé par Giorgia Meloni (parti Fratelli d'Italia). Le poste de Premier ministre britannique est désormais occupé par R. Sunak après la démission de B. Johnson puis celle de L. Truss. Enfin, en Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti communiste. Le gouvernement Chinois a maintenu sa politique zéro-Covid tout au long de l'année avant de commencer à alléger les mesures sanitaires en fin d'année du fait de nombreuses contestations. Les tensions entre la Chine et Taiwan se sont accentuées au cours de l'année.

La caractéristique majeure de l'année est le retour de l'inflation qui a atteint des niveaux records et forcé les Banques Centrales à resserrer fortement les conditions financières, quitte à provoquer une récession. A l'échelle mondiale, l'OCDE prévoit une croissance du PIB de +3.1% pour 2022 (vs +4.5% en décembre 2021) et de +2.2% en 2023 (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'inflation a atteint un pic à +10.6% de croissance annuelle au mois d'octobre. Pour 2023, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +6.3% et que le PIB devrait croître de +0.5%. Au sein de l'Europe, l'Allemagne est le pays le plus vulnérable à la crise énergétique. L'OCDE prévoit que l'Allemagne va rentrer en récession en 2023 avec un taux de croissance de -0.3%. Aux Etats-Unis, l'inflation a commencé à ralentir à +7.1% yoy en novembre après avoir atteint un pic de +9.1% yoy en juin. La FED s'attend à un ralentissement de l'inflation à +3.1% et à une croissance du PIB de +0.5%. Malgré l'ampleur du resserrement monétaire opéré par la FED, l'économie US reste solide avec un marché du travail extrêmement résilient.

Politique de gestion

Janvier

La stratégie a consisté à renforcer la position défensive aux taux d'intérêt. Allègement sur les pays périphériques surtout l'Italie en vue des élections présidentielles. Allègement des segments intermédiaires 5/7 ans. Vigilance sur la situation géopolitique en Ukraine qui pourrait entraîner un mouvement de fly to quality.

FEVRIER

La stratégie a consisté à réduire fortement la position globale aux variations de taux en achetant des dettes d'Etat de pays core (Allemagne et Pays Bas) vers plus de neutralité. L'exposition aux périphériques reste négative surtout en Italie. Renforcement d'indexées inflation court terme.

MARS

La stratégie a consisté à rester défensif contre la hausse des taux. Les positions sur les dettes périphériques restent en sous exposition surtout sur l'Italie. Le positionnement de courbe est en aplatissement par la hausse des taux courts. Nous conservons nos positions inflations court terme dans ce contexte de forte inflation énergétique. La classe d'actif crédit reste de mise en particulier sur les low beta. Achat d'EON green en primaire. Allègement des agences au profit de dettes d'Etat.

AVRIL

La stratégie a consisté à réduire La France vs Allemagne en période d'élections et de baisser l'exposition à l'Italie. Le portefeuille reste défensif contre les hausses de taux en baisse en fin de mois. Le positionnement tactique sur l'inflation a été allégé.

MAI

La stratégie a consisté à rester défensif face à l'évolution des taux. Nous restons sous exposés aux dettes périphériques et moins exposés sur les dettes semi-core.

JUIN

La stratégie a consisté à rester défensif aux évolutions de hausses de taux. Les pays périphériques sont encore sous exposés dans ce marché averse au risque. La position inflation a été diminuée mais allongée en duration. Le peu de crédit green est maintenu dans la même enveloppe de risque.

JUILLET / AOUT

Baisse de la sensibilité du portefeuille mi-aout. Réallocation de la Belgique surpondérée vers de l'Allemagne. Arbitrage dette allemande standard pour de l'Allemagne green 5ans. Maintien d'une sous exposition Italie et d'un positionnement à l'aplatissement de la courbe.

SEPTEMBRE

La stratégie reste défensive face à une remontée des taux mais compte tenu du niveau atteint, nous avons légèrement réduit en milieu de mois la sous sensibilité par la neutralité des segments longs terme. Nous avons arbitré de la dette belge classique pour de la dette green. Nous avons allégé un peu d'inflation court terme.

OCTOBRE

Poursuite de la stratégie défensive contre la hausse des taux notamment court terme. Réduction de la sous sensibilité pays périphériques, Italie, Espagne. Baisse des agences contre dettes d'Etat.

NOVEMBRE

La stratégie a été moins défensive ce mois-ci avec une remontée de la sensibilité globale du portefeuille vers plus de neutralité. Des arbitrages au sein des segments de courbe ont été effectués pour capter du rendement supplémentaire. L'exposition périphérique est quasi neutre dans un marché moins averse au risque.

DECEMBRE

La stratégie du fond a renforcé sa position défensive aux hausses de taux avec un biais négatif sur les pays périphériques.

Sur la période, la valeur liquidative part G de GROUPAMA ETAT EURO ISR est passée de 9713.09 EUR au 31/12/2021 à 7919.51 EUR au 30/12/2022 :

- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR G s'établit à -18.07% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR ID s'établit à -18.32% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR ND s'établit à -18.58% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR O s'établit à -18.00% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR MC s'établit à -18.24% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR R s'établit à -18.27% contre -18.46% pour l'indice de référence.
- la performance nette de GROUPAMA ETAT EURO ISR NC s'établit à -18.65% contre -18.46% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	249 140 740,12	275 138 436,41
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	17 902 390,17	36 610 669,39
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	21 641 684,00	20 393 730,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	20 695 610,00	16 043 975,00
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	16 558 153,28	15 082 024,94
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	25 379 995,20	5 868 693,69
FRTR 0 1/4 07/25/24	8 504 841,30	21 257 169,55
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-28	13 516 690,00	16 116 585,00
BUNDSOBLIGATION 0.0% 11-04-25	15 599 280,00	13 411 585,00
DBR 0 08/15/30	22 893 330,00	4 336 270,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **56 030 360,00**

- o Change à terme :
- o Future : 56 030 360,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 14 255 480,83 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;

- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion

de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ETAT EURO ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ETAT EURO ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 12 mai 2023

Paris La Défense, le 12 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	547 974 876,09	650 459 890,01
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	528 764 210,26	608 873 752,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	528 764 210,26	608 873 752,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	14 255 480,83	40 320 337,91
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 255 480,83	40 320 337,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 955 185,00	1 265 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 955 185,00	1 265 800,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 802 468,65	998 997,78
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 802 468,65	998 997,78
COMPTES FINANCIERS	1 309 490,28	1 246 248,09
Liquidités	1 309 490,28	1 246 248,09
TOTAL DE L'ACTIF	552 086 835,02	652 705 135,88

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	602 310 220,44	619 013 831,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 734 902,85	34 257 549,33
Report à nouveau (a)	6,74	169,93
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-63 930 943,00	-4 526 980,55
Résultat de l'exercice (a,b)	4 110 137,68	1 933 117,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	546 224 324,71	650 677 687,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 955 185,00	1 265 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 955 185,00	1 265 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 955 185,00	1 265 800,00
Autres opérations		
DETTES	907 325,25	761 640,70
Opérations de change à terme de devises		
Autres	907 325,25	761 640,70
COMPTES FINANCIERS	0,06	7,25
Concours bancaires courants	0,06	7,25
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	552 086 835,02	652 705 135,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	9 260 000,00	
FGBL BUND 10A 0322		42 842 500,00
FGBL BUND 10A 0323	29 244 600,00	
XEUR FGBX BUX 0322		13 438 100,00
XEUR FGBX BUX 0323	15 417 360,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	2 108 400,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 229,93	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 581 481,11	2 893 958,37
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 583 711,04	2 893 958,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	16 254,85	10 441,77
Autres charges financières		
TOTAL (2)	16 254,85	10 441,77
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 567 456,19	2 883 516,60
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 013 777,75	1 798 949,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 553 678,44	1 084 567,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	556 459,24	848 550,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 110 137,68	1 933 117,47

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

▮ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours du jour de valorisation

NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

=> Dernier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Amérique

=> Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

▮ Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

▮ Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

▮ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - ▮ sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;

- ▶ en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

▶ Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

▶ Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

▶ Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

▶ Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps**
 - ▶ Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

- ▶ Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

▶ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

▶ Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

- ▶ **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, distributeur, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission perçue par la société de gestion
G	Actif net	Taux maximum : 0.90% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
IC	Actif net	Taux maximum : 1.00% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
ID	Actif net	Taux maximum : 1.00% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
MC	Actif net	Taux maximum : 1.00% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
NC	Actif net	Taux maximum : 1.10% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur	Valeur mobilières : Néant	Par type d'instrument (2)

					chaque transaction	Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	
ND	Actif net	Taux maximum : 1.10% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
O	Actif net	Taux maximum : 0.10% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)
R	Actif net	Taux maximum : 1.10% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * *selon la complexité	Par type d'instrument (2)

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

(2) se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Crédit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2 €

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourraient s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	650 677 687,93	418 838 272,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	541 104 594,44	262 041 706,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-533 418 913,14	-9 998 229,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 058 770,80	3 812 915,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-79 846 596,47	-6 441 936,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 159 005,00	436 090,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 535 300,00	-1 296 580,00
Frais de transactions	-450 046,21	-337 479,82
Différences de change	163,73	216,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-54 455 345,48	-16 596 085,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-61 916 463,31</i>	<i>-7 461 117,83</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>7 461 117,83</i>	<i>-9 134 967,23</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	3 689 385,00	1 312 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 955 185,00</i>	<i>1 265 800,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 265 800,00</i>	<i>46 420,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-27,72
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-314 149,61	-2 177 961,20
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 553 678,44	1 084 567,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	1 390,28 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	546 224 324,71	650 677 687,93

(*) 30/12/2022 : Soutte suite absorption du fonds Groupama Etat Euro (300542) le 20/10/2022.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	518 586 964,27	94,94
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	10 177 245,99	1,86
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	528 764 210,26	96,80
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	53 921 960,00	9,87
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	53 921 960,00	9,87
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	2 108 400,00	0,39
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 108 400,00	0,39

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	518 586 964,27	94,94					10 177 245,99	1,86
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 309 490,28	0,24
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,06	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	53 921 960,00	9,87						
Autres opérations	2 108 400,00	0,39						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			4 969 999,32	0,91	81 771 300,80	14,97	100 264 626,51	18,36	341 758 283,63	62,57
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 309 490,28	0,24								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		0,06								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							9 260 000,00	1,70	44 661 960,00	8,18
Autres opérations					2 108 400,00	0,39				

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			3 299,89					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3,95
	Dépôts de garantie en espèces	2 756 214,70
	Coupons et dividendes en espèces	46 250,00
TOTAL DES CRÉANCES		2 802 468,65
DETTES		
	Frais de gestion fixe	907 325,25
TOTAL DES DETTES		907 325,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 895 143,40

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G		
Parts souscrites durant l'exercice	3 218,000	25 562 890,96
Parts rachetées durant l'exercice	-9 806,619	-82 423 273,93
Solde net des souscriptions/rachats	-6 588,619	-56 860 382,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	326,016	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID		
Parts souscrites durant l'exercice	7 980,3130	96 375 658,24
Parts rachetées durant l'exercice	-33 576,8440	-391 124 734,31
Solde net des souscriptions/rachats	-25 596,5310	-294 749 076,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 458,1150	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC		
Parts souscrites durant l'exercice	15,9810	1 298,46
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	15,9810	1 298,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25,9810	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC		
Parts souscrites durant l'exercice	42 397,4120	16 714 502,88
Parts rachetées durant l'exercice	-37 417,8080	-15 149 076,36
Solde net des souscriptions/rachats	4 979,6040	1 565 426,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 064,2230	

	En parts	En montant
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O		
Parts souscrites durant l'exercice	42 628,532	402 340 348,03
Parts rachetées durant l'exercice	-4 763,715	-44 677 038,03
Solde net des souscriptions/rachats	37 864,817	357 663 310,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58 253,646	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R		
Parts souscrites durant l'exercice	233,924	109 895,87
Parts rachetées durant l'exercice	-93,000	-44 790,51
Solde net des souscriptions/rachats	140,924	65 105,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 414,008	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	84 722,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	627 955,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 198,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	

	30/12/2022
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	281 454,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 439,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			14 255 480,83
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	14 255 480,83
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			14 255 480,83

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6,74	169,93
Résultat	4 110 137,68	1 933 117,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 110 144,42	1 933 287,40

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G		
Affectation		
Distribution	17 751,57	295 324,06
Report à nouveau de l'exercice	1,21	46,61
Capitalisation		
Total	17 752,78	295 370,67
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	326,016	6 914,635
Distribution unitaire	54,45	42,71
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID		
Affectation		
Distribution	127 569,86	494 510,07
Report à nouveau de l'exercice	6,38	38,08
Capitalisation		
Total	127 576,24	494 548,15
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 458,1150	29 054,6460
Distribution unitaire	36,89	17,02
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9,99	-0,11
Total	9,99	-0,11

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 822,88	-115,69
Total	-1 822,88	-115,69

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,07	-1,03
Total	-0,07	-1,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 960 261,71	1 140 044,63
Total	3 960 261,71	1 140 044,63

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 366,65	3 440,78
Total	6 366,65	3 440,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 734 902,85	34 257 549,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-63 930 943,00	-4 526 980,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-60 196 040,15	29 730 568,78

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		4 297 957,19
Capitalisation	-78 123,53	
Total	-78 123,53	4 297 957,19

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		26 943 208,03
Capitalisation	-660 840,15	
Total	-660 840,15	26 943 208,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-245,88	-1,19
Total	-245,88	-1,19

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-233 327,37	-284,21
Total	-233 327,37	-284,21

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-48,09	-3,36
Total	-48,09	-3,36

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-59 047 619,85	-1 498 056,91
Total	-59 047 619,85	-1 498 056,91

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-175 835,28	-12 250,77
Total	-175 835,28	-12 250,77

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	397 198 395,09	410 727 073,07	418 838 272,11	650 677 687,93	546 224 324,71
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G en EUR					
Actif net		3 038 724,91	2 982 834,45	67 162 477,34	2 581 890,15
Nombre de titres		312,706	293,739	6 914,635	326,016
Valeur liquidative unitaire		9 717,51	10 154,71	9 713,09	7 919,51
+/- values nettes unitaire non distribuées		189,81	689,10	621,57	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-239,63
Distribution unitaire sur résultat		22,76	76,92	42,71	54,45
Crédit d'impôt unitaire					
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID en EUR					
Actif net	328 529 056,61	338 070 360,40	343 681 464,63	366 346 713,44	35 564 138,06
Nombre de titres	27 353,9460	26 569,2900	26 072,9020	29 054,6460	3 458,1150
Valeur liquidative unitaire	12 010,29	12 724,10	13 181,55	12 608,88	10 284,25
+/- values nettes unitaire non distribuées		363,98	1 015,07	927,32	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-151,59				-191,09
Distribution unitaire sur résultat	109,17	101,46	61,58	17,02	36,89
Crédit d'impôt unitaire					

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC en EUR					
Actif net				990,30	2 103,86
Nombre de titres				10,0000	25,9810
Valeur liquidative unitaire				99,03	80,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,11	-9,46
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,01	0,38
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC en EUR					
Actif net		24 184,09	82 328,69	40 811,74	1 986 971,80
Nombre de titres		49,9240	163,4120	84,6190	5 064,2230
Valeur liquidative unitaire		484,41	503,81	482,29	392,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		11,85	24,84	-3,35	-46,07
Capitalisation unitaire sur résultat		0,11	0,32	-1,36	-0,35
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND en EUR					
Actif net	507,92	537,89	557,11	505,05	411,20
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	507,92	537,89	557,11	505,05	411,20
Distribution unitaire sur +/- values nettes		15,51	27,72		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,25			-3,36	-48,09
Distribution unitaire sur résultat	3,15	2,75	0,97		
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat				-1,03	-0,07

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O en EUR					
Actif net	65 012 056,07	66 381 608,18	68 894 213,09	215 366 203,44	504 588 377,53
Nombre de titres	6 681,042	6 357,956	6 294,015	20 388,829	58 253,646
Valeur liquidative unitaire	9 730,82	10 440,71	10 945,98	10 562,95	8 661,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-123,01	297,60	537,28	-73,47	-1 013,62
Capitalisation unitaire sur résultat	122,57	121,52	92,36	55,91	67,98
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R en EUR					
Actif net	3 656 774,49	3 211 657,60	3 196 874,14	1 759 986,62	1 500 432,11
Nombre de titres	7 310,053	6 002,963	5 718,346	3 273,084	3 414,008
Valeur liquidative unitaire	500,23	535,01	559,05	537,71	439,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,30	15,26	27,49	-3,74	-51,50
Capitalisation unitaire sur résultat	3,20	4,54	2,92	1,05	1,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	5 000 000	6 028 762,34	1,10
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	5 000 000	5 006 771,23	0,92
ALLEMAGNE 3.25%10-040742	EUR	5 000 000	5 582 222,60	1,02
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	5 000 000	6 570 775,34	1,21
BAYER LAND BK 0.125% 10-02-28	EUR	2 000 000	1 645 259,73	0,30
BAYER LAND BK 1.0% 23-09-31	EUR	2 000 000	1 612 229,04	0,30
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	5 000 000	6 176 041,10	1,13
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-35	EUR	4 000 000	2 898 560,00	0,53
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-36	EUR	5 000 000	3 526 000,00	0,64
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-29	EUR	5 000 000	4 243 650,00	0,78
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	35 000 000	28 267 750,00	5,18
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	15 000 000	7 704 600,00	1,41
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	EUR	1 000 000	876 965,48	0,16
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	1 000 000	854 233,42	0,16
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.1% 15-11-29	EUR	5 000 000	4 886 925,34	0,90
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	2 000 000	1 865 820,00	0,34
BUNDSOBLIGATION 0.0% 11-04-25	EUR	2 000 000	1 888 240,00	0,34
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	20 000 000	19 035 405,48	3,48
DBR 0 08/15/30	EUR	20 000 000	16 585 000,00	3,04
DBR 1 05/15/38	EUR	5 000 000	4 000 759,59	0,73
GERMANY 1.0% 15-08-25	EUR	2 000 000	1 929 426,03	0,35
LBBW 0.375% 29-07-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 762 966,58	0,32
TOTAL ALLEMAGNE			132 948 363,30	24,34
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-04-25	EUR	3 000 000	2 815 020,00	0,51
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	2 500 000	2 105 100,00	0,38
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.25% 20-10-36	EUR	4 000 000	2 714 734,79	0,50
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	4 000 000	3 319 357,81	0,61
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	5 000 000	3 899 143,15	0,72
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.5% 20-02-29	EUR	2 000 000	1 731 144,93	0,32
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.5% 20-04-27	EUR	5 000 000	4 544 821,23	0,83
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.2% 20-10-25	EUR	3 000 000	2 889 767,26	0,53
TOTAL AUTRICHE			24 019 089,17	4,40
BELGIQUE				
BELGIQUE 0.8% 22-06-25	EUR	4 000 000	3 837 335,89	0,70
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	5 000 000	4 361 250,00	0,80
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-31	EUR	3 000 000	2 285 730,00	0,42
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	5 000 000	4 436 891,10	0,81
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	5 000 000	4 212 035,62	0,77
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.4% 22-06-53	EUR	5 000 000	3 166 397,26	0,58
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	EUR	7 000 000	6 435 839,31	1,18
BGB 0.35 06/22/32	EUR	3 000 000	2 315 729,59	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	2 000 000	1 768 310,14	0,32
TOTAL BELGIQUE			32 819 518,91	6,01
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.3% 04-10-26	EUR	2 000 000	1 758 635,89	0,32
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	2 000 000	1 686 607,95	0,31
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 919 490,14	0,35
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 774 645,21	0,33
ESPAGNE 4.2%170105-310137	EUR	1 500 000	1 622 832,12	0,30
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-27	EUR	2 000 000	1 763 460,00	0,32
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-05-25	EUR	5 000 000	4 652 650,00	0,85
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	5 000 000	4 200 960,27	0,76
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	7 000 000	5 476 633,15	1,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	EUR	5 000 000	4 525 055,48	0,83
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	5 000 000	4 286 505,48	0,79
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	5 000 000	3 331 680,82	0,61
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	15 000 000	9 183 395,55	1,68
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	EUR	3 000 000	2 726 406,16	0,50
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	5 000 000	4 638 312,33	0,84
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	4 000 000	2 561 926,03	0,47
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	7 000 000	6 417 258,63	1,18
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	5 000 000	4 919 449,32	0,90
TOTAL ESPAGNE			67 445 904,53	12,34
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ	EUR	2 000 000	1 548 375,89	0,29
TOTAL FINLANDE			1 548 375,89	0,29
FRANCE				
E.ETAT 4%05-55 OAT	EUR	5 000 000	5 767 380,14	1,05
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	5 000 000	4 751 223,97	0,87
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	EUR	5 000 000	4 697 700,00	0,86
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	5 000 000	4 108 900,00	0,75
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	6 000 000	5 188 888,77	0,95
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	5 000 000	4 439 056,85	0,81
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	5 000 000	4 656 697,95	0,86
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	6 000 000	7 129 519,73	1,30
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	5 000 000	4 705 500,00	0,86
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-27	EUR	5 000 000	4 460 000,00	0,82
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	10 000 000	7 533 700,00	1,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	EUR	10 000 000	7 683 700,00	1,41
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	15 000 000	8 708 552,05	1,59
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	EUR	5 000 000	2 589 910,96	0,47
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	10 000 000	8 207 354,79	1,51
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	5 000 000	4 546 434,93	0,83
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	EUR	2 500 000	2 211 284,93	0,40
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	9 000 000	7 067 312,88	1,29
FRENCH REP 1.0% 25-11-25	EUR	5 000 000	4 763 992,47	0,88

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 754 201,37	0,32
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	5 500 000	5 514 926,85	1,01
OATE 1,85% 11-25072027 INDX	EUR	3 000 000	4 148 483,65	0,76
SAS NERVAL 2.875% 14-04-32	EUR	500 000	409 652,26	0,08
TOTAL FRANCE			115 044 374,55	21,06
IRLANDE				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	2 000 000	2 060 983,29	0,38
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	5 000 000	4 492 565,07	0,82
IRISH 1.7 05/15/37	EUR	1 500 000	1 252 173,08	0,23
TOTAL IRLANDE			7 805 721,44	1,43
ITALIE				
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 897 712,88	0,35
ITALY 1.65% 01-03-32	EUR	6 000 000	4 787 771,60	0,87
ITALY 2.0% 01-12-25	EUR	5 000 000	4 799 365,93	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.45% 15-02-29	EUR	5 000 000	4 017 070,92	0,74
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	6 000 000	4 394 587,58	0,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	6 000 000	5 286 220,44	0,97
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 01-04-27	EUR	5 000 000	4 496 403,30	0,82
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.2% 15-08-25	EUR	5 000 000	4 734 389,13	0,86
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	20 000 000	11 238 467,40	2,06
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 01-07-25	EUR	5 000 000	4 806 461,05	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.05% 01-08-27	EUR	5 000 000	4 681 022,55	0,86
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.5% 01-12-32	EUR	7 000 000	5 842 805,38	1,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.5% 15-11-25	EUR	5 000 000	4 887 219,89	0,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	5 000 000	4 728 112,36	0,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 15-06-29	EUR	5 000 000	4 607 707,69	0,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 01-09-38	EUR	4 000 000	3 259 459,89	0,60
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	5 000 000	4 730 679,35	0,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	14 000 000	13 056 300,00	2,39
TOTAL ITALIE			96 251 757,34	17,62
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.956% 16-10-24	EUR	2 000 000	1 915 838,30	0,35
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.934% 11-10-24	EUR	2 000 000	1 919 198,96	0,35
TOTAL JAPON			3 835 037,26	0,70
NORVEGE				
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 19-06-25	EUR	5 000 000	4 699 952,05	0,86
TOTAL NORVEGE			4 699 952,05	0,86
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	2 000 000	1 764 290,41	0,32
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 682 879,86	0,31
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	2 000 000	1 928 718,63	0,35
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	2 000 000	1 813 832,33	0,33
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	2 000 000	1 965 113,42	0,36
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-27	EUR	2 500 000	2 243 375,00	0,41
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-29	EUR	2 000 000	1 695 900,00	0,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-31	EUR	3 000 000	2 362 200,00	0,43
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	9 000 000	6 194 210,55	1,13
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.0% 15-01-54	EUR	1 000 000	858 250,27	0,16
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	2 000 000	2 312 729,86	0,43
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	3 000 000	2 827 554,25	0,52
TOTAL PAYS-BAS			27 649 054,58	5,06
PORTUGAL				
PORTUGAL4.1%06-150437	EUR	1 500 000	1 586 748,70	0,29
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	3 000 000	2 708 142,74	0,50
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	1 000 000	499 972,67	0,09
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	EUR	3 000 000	2 576 668,36	0,47
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	2 500 000	2 355 529,45	0,43
TOTAL PORTUGAL			9 727 061,92	1,78
SUEDE				
SWED 0 1/8 04/24/23	EUR	5 000 000	4 969 999,32	0,91
TOTAL SUEDE			4 969 999,32	0,91
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			528 764 210,26	96,80
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			528 764 210,26	96,80
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	67,121	14 255 480,83	2,61
TOTAL FRANCE			14 255 480,83	2,61
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 255 480,83	2,61
TOTAL Organismes de placement collectif			14 255 480,83	2,61
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-80	283 200,00	0,05
EURO SCHATZ 0323	EUR	-20	2 305,00	
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-220	1 807 400,00	0,33
XEUR FGBX BUX 0323	EUR	-114	2 862 280,00	0,53
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			4 955 185,00	0,91
TOTAL Engagements à terme fermes			4 955 185,00	0,91
TOTAL Instrument financier à terme			4 955 185,00	0,91
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-4 955 185	-4 955 185,00	-0,91
TOTAL Appel de marge			-4 955 185,00	-0,91
Créances			2 802 468,65	0,52
Dettes			-907 325,25	-0,17
Comptes financiers			1 309 490,22	0,24
Actif net			546 224 324,71	100,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G	EUR	326,016	7 919,51
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	EUR	3 458,1150	10 284,25
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ND	EUR	1,000	411,20
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR O	EUR	58 253,646	8 661,91
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR MC	EUR	25,9810	80,97
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR R	EUR	3 414,008	439,49
Part GROUPAMA ETAT EURO ISR NC	EUR	5 064,2230	392,35

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA ETAT EURO ISR G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	17 751,57	EUR	54,45	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	17 751,57	EUR	54,45	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA ETAT EURO ISR ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	127 569,86	EUR	36,89	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	127 569,86	EUR	36,89	EUR

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part R, C - Code ISIN : FR0013279536

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des Etats, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains :

Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part NC, C - Code ISIN : FR0012726511

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des Etats, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains : Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part G, C/D - Code ISIN : FR0010973123

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.

4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part O, C - Code ISIN : FR0010973131

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains :

Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part ID, D - Code ISIN : FR0010973149

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés.
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains : Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous :

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part ND, D - Code ISIN : FR0010973172

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains : Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distributionet/ou report
Factulté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part IC, C - Code ISIN : FR0011833078

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en oeuvre.

La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable au profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains : Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO ISR

Part MD, D - Code ISIN : FR001400C3R9

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture, au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Treasury clôture. La construction du portefeuille de l'OPCVM est faite de manière à refléter l'engagement ESG de Groupama AM. L'univers d'investissement initial de l'OPCVM est celui de la dette obligataire émise par des Etats, des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE. L'OPCVM suit une approche *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les obligations les mieux notées de l'univers d'investissement, sur des critères ESG tels que l'intensité carbone, la gestion des déchets, le taux de chômage de longue durée, la création nette d'emplois, le contrôle de la corruption, l'indépendance des conseils ou encore la liberté d'expression et citoyenneté. L'analyse ISR de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé au minimum à 50% de son actif net d'obligations émises par des Etats membres de l'OCDE, des organisations supranationales ou des Agences et des obligations sécurisées. Il pourra également être investi sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

Afin de répondre à son objectif d'investissement durable, au minimum 30% de l'actif net de l'OPCVM sera constitué de *green bonds* pouvant être émises par des États, Agences, entités supranationales et entreprises privées.

Les obligations constituant le portefeuille seront libellées en Euro, les autres devises ne dépasseront pas 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur cinq axes :

1. Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille, notamment via l'utilisation de produits dérivés .
2. Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
3. Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
4. Une diversification du portefeuille, au travers des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

5. Une intégration de critères d'analyse extra-financière comprenant :

- Une analyse extra-financière et notation interne des émetteurs souverains : Groupama AM a développé en interne une méthodologie de notation des Etats structurée autour des piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance qui permet d'attribuer à chaque Etat un score ESG final et de sélectionner les Etats les mieux notés, en se basant sur des indicateurs évaluant la performance des pays. Cette méthodologie interne utilise des indicateurs publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat.

- Une analyse des green bonds : Ces notations quantitatives sont également prises en compte dans l'analyse des *green bonds* qui valide le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

- Une analyse ESG des émetteurs privés : Groupama AM privilégie une approche sectorielle en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon l'analyse de Groupama AM des enjeux ESG clés par secteur.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distributionet/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Dénomination du produit : GROUPAMA ETAT EURO
ISR - IC

Identifiant d'entité
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 34,09%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Année	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Indicateur de référence	Indicateur de référence
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
2022	Contrôle de la corruption (%)	1,12	90,55	1,16	100

2022	Intensité carbone (t CO ²)	223,92	92,57	228,24	100
2022	Note ESG	81,98	99,6	79,85	100
2021	Contrôle de la corruption (%)	-	-	-	-
2021	Intensité carbone (t CO ²)	-	-	-	-
2021	Note ESG	-	-	-	-

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

Part des investissements durables	34,09%
-----------------------------------	--------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par l'OPC. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives, conformément à la stratégie d'investissement de l'OPC. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau de l'OPC et sera rapportée annuellement au sein du rapport périodique du Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Violations des principes de l'UNG	Non suivi des violations des principes de l'UNG



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				
		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES				
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone				
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie					
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones				
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires				

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations				
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements				
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres				
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement				
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2022 au 31/12/2022

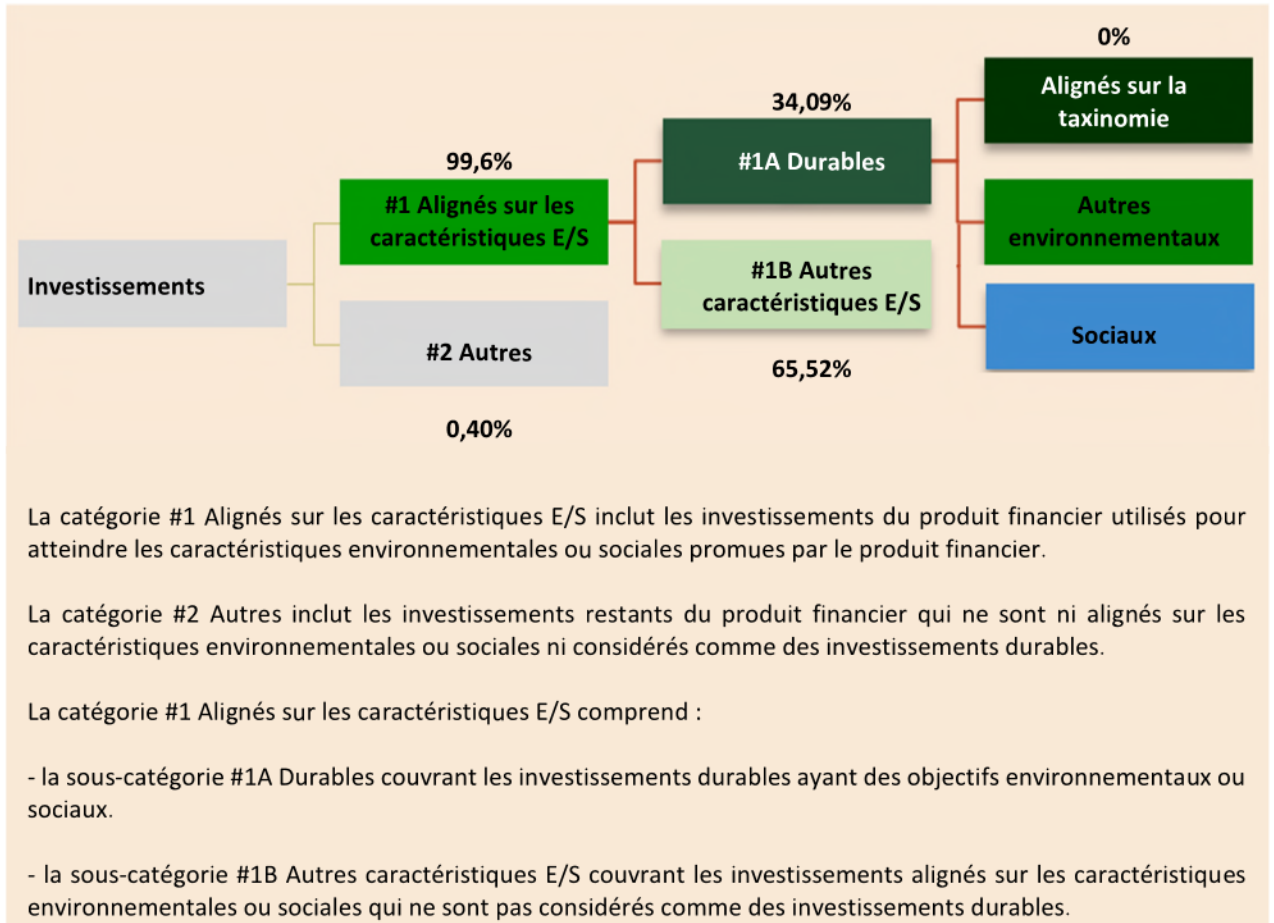
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DBR 0 08/15/31 - 15/08/31	TREASURIES	2.77%	Allemagne
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.69%	France
DBR 0 08/15/50 - 15/08/50	TREASURIES	1.24%	Allemagne
DBR 0 08/15/30 - 15/08/30	TREASURIES	1.21%	Allemagne
DBRI 0.1 04/15/23 - 15/04/23	TREASURIES	1.17%	Allemagne
BTPS 1 1/2 04/30/45 - 30/04/45	TREASURIES	1.10%	Italie
FRTR 1 3/4 06/25/39 - 25/06/39	TREASURIES	1.08%	France
SPGB 1 07/30/42 - 30/07/42	TREASURIES	1.03%	Espagne
FRTR 1 1/4 05/25/36 - 25/05/36	TREASURIES	0.97%	France
NETHER 0 1/2 01/15/40 - 15/01/40	TREASURIES	0.97%	Pays-Bas
FRTR 0 1/2 06/25/44 - 25/06/44	TREASURIES	0.92%	France
FRTR 0 11/25/31 - 25/11/31	TREASURIES	0.89%	France
FRTR 0 1/4 07/25/24 - 25/07/24	TREASURIES	0.86%	France
BGB 1 1/4 04/22/33 - 22/04/33	TREASURIES	0.80%	Belgique
FRTR 1 1/2 05/25/31 - 25/05/31	TREASURIES	0.76%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?

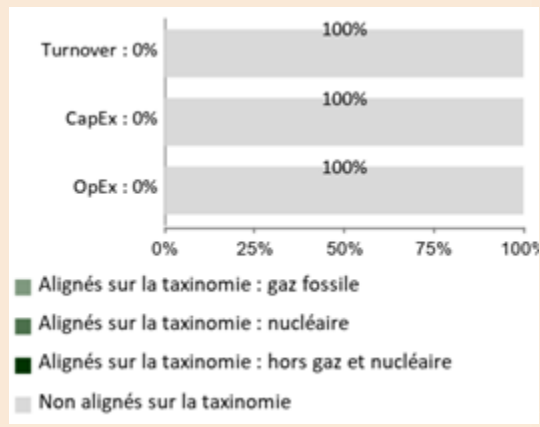
- Oui
 Nucléaire
 Gaz fossile
 Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

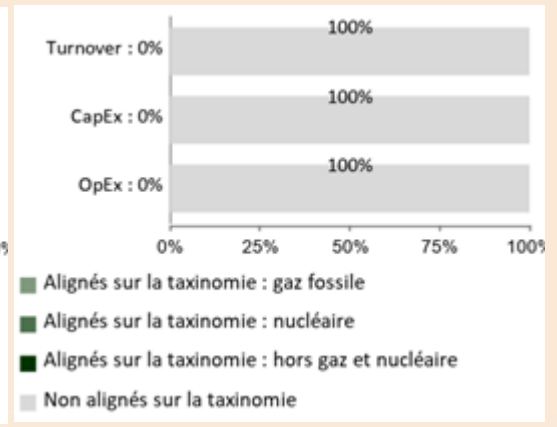
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 0,34% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2022	0%
2021	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
--	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La note moyenne ESG du portefeuille d'Etat euro ISR est d'environ 82/100 contre un indicateur de référence à 79. Le taux de couverture est d'environ 99%. L'indicateur d'intensité carbone est de 213 contre celui de référence à 228. La proportion d'obligations vertes est de 32% pour un minimum à 30%. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées). »



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif